



# Enfants et citoyens



2023/2024

# CMEJ

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

# ÉLECTIONS

Jeudi 29 Juin 2023

Date limite de dépôt des candidatures le vendredi 15 juin 2023

[cmejdivessurmer@gmail.com](mailto:cmejdivessurmer@gmail.com) • 06 02 40 74 86



## Mot de la Présidente du CMEJ, Valérie KIERSZNOWSKI

La mise en place du CMEJ à Dives-sur-Mer est pour moi l'opportunité de donner un espace de parole et d'écoute à la jeune génération de la commune. Depuis la création du CMEJ, les enfants nous ont montré leurs engagements citoyens en mettant en place des actions ensemble dans l'intérêt de tous. Ils ne manquent ni d'idée, ni d'envie de s'investir. Je suis fière d'eux et heureuse de les accompagner !

## Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est un outil qui te permet de t'exprimer, d'être acteur/actrice de la vie publique locale, d'exercer ta citoyenneté, d'élaborer des projets collectifs...



## COMMENT ça fonctionne?



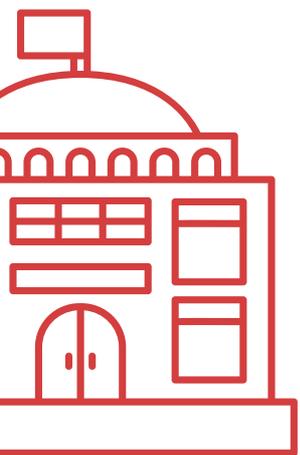
Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est constitué de 12 jeunes élus pour un mandat de trois ans (ou fin de 6ème). Son fonctionnement se déroule en 3 temps :

- 1** Avant chaque vacances scolaires, tous les enfants du Conseil se réunissent pour choisir des projets à réaliser en présence du Maire ou de son adjoint / délégué et de l'animateur lors de la séance plénière.
- 2** Un animateur qui donne une dynamique et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris ...)
- 3** Tu es invité·e à participer aux manifestations festives de la ville.

À Dives-sur-Mer  
**LES ENFANTS**

représentent 20% de la population !





# 2022 CONSEIL 2023 MUNICIPAL

Louis



Edouard



Léana



Mila



Joran



Léa



Clément



Mariella



Malone



## LA PARITÉ c'est quoi ?

La parité, c'est voter pour le même nombre de filles et de garçons. Lors du dépouillement, les candidats qui auront le plus de voix seront élus.





# ÉLECTIONS 2023

## Comment votent les candidats·es ?

Tu habites Dives-sur-Mer et tu es en CE2 et CM1 alors tu peux t'investir au sein du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de la ville.

## Comment votent les électeurs·trices ?

Tous les élèves de CE2 et CM1 scolarisés à Dives-sur-Mer ou ailleurs peuvent voter. Pour voter, tu te présenteras avec **ta carte d'électeur\*** au bureau de vote, à la mairie, **le jeudi 29 juin entre 16h15 et 18h**.

Si tu manges à la cantine, tu auras la possibilité de voter avant ou après ton repas accompagné par un animateur ; de même si tu te rends au périscolaire. En cas de désaccord de tes parents, nous devons recevoir un mail, précisant ton nom, ton prénom et ta classe au plus tard **le jeudi 15 juin**.

Cette année, 6 postes sont à pourvoir : tu devras mettre deux bulletins dans l'urne : un garçon et une fille.

*\*Pour les enfants divais qui ne sont pas scolarisés à Dives-sur-Mer, la carte électorale sera à retirer en mairie.*

## À TON AGENDA !

### Du 9 au 15 juin

#### INSCRIPTIONS

Inscription des candidats à l'accueil de la mairie.

### Du 15 au 29 juin

#### CAMPAGNE ÉLECTORALE

Tous les mardis l'animateur du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes sera présent à l'école Colleville sur le temps du périscolaire pour des animations avec les enfants et les candidats.

La Radio Normandives enregistrera les candidats et diffuser les programmes en podcast sur l'ENT One et Facebook (CMEJ et Dives-sur-Mer).



*Avec la participation de Normandives*

### Le jeudi 29 juin

#### ÉLECTIONS

Scrutin général à la Mairie. Les résultats seront disponibles sur la page Facebook le vendredi 30 juin.



*1er Conseil Municipal le  
Mardi 4 Juillet 2023*